

## **Procès-verbal du Conseil Municipal Du mercredi 4 novembre 2020**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle-foyer, le mercredi 4 novembre 2020 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Mario DONA, Maire,  
Etaient présents : Monsieur Younous Adep, Madame Boullard Annick, Monsieur Gillet Jean-Marc, Madame Berlez Marie-Christine, Messieurs Adam Christian, Croisy Richard, Giffard Claude, Mesdames Boucher Mélanie, Depoilly Tiphonie, Vittu Marie-Pierre, Monsieur Lelong Gianni formant la majorité des membres en exercice  
Etaient absents excusés :

- Madame Kasperski Marie-Thérèse
- Madame Obry Christelle (pouvoir à Monsieur Croisy)
- Monsieur Queneuille Sébastien

Secrétaire de séance : Madame Boullard Annick

Monsieur le Maire fait procéder à une minute de silence en hommage aux victimes des terroristes de Conflans Saint Honorine et Nice.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour portant sur la réalisation d'audits énergétiques par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 76) sur la Mairie, la salle polyvalente et l'école. Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Convention pour l'adhésion au groupement de commandes Somme Numérique et site Internet
- 2) Fixation de la nouvelle longueur de voirie
- 3) Déplacement de l'entrée d'agglomération de Mancheville en venant du Tréport
- 4) Demande de subvention exceptionnelle de Partage Sénégal
- 5) Avis sur la demande d'ouverture des commerces pour les dimanches et jours fériés de 2021
- 6) Evolution de la Commission Sécurité des Biens, des Personnes et Routière
- 7) Budget Commune : Décision Modificative n°2
- 8) Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (régularisation d'une situation existante pour le remplacement de l'agent chargé de l'entretien des locaux)
- 9) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel pour la bibliothèque
- 10) Cadeau offert aux agents communaux pour leurs interventions pendant le confinement et pour le Covid
- 11) Décision
- 12) Réalisation d'audits énergétiques par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 76) sur la Mairie, la salle polyvalente et l'école.
- 13) Questions diverses

### 1) Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique Téléphonie

Monsieur le Maire expose que le syndicat mixte Somme Numérique propose aux communes membres de la CCVS de participer à un marché mutualisé sur la téléphonie et pour la mise en place de sites internet.

Ce groupement permet de faire des économies sur les tarifs de téléphonie en recherchant l'offre la plus avantageuse, après avoir fait une analyse de nos consommations et de nos besoins. La Commune reste libre de souscrire ou non les nouveaux contrats proposés par Somme Numérique.

Pour ce qui concerne le site Internet, même si la Commune adhère à ce groupement de commandes, elle ne donnera pas suite à la proposition de Somme Numérique car Madame Berlez et sa Commission travaillent déjà avec IC4 sur ce dossier et l'offre de cette dernière société est plus en adéquation avec les besoins de la Commune.

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de communications électroniques en groupement de commandes afin de bénéficier d'économies tarifaires sur ces services,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics

Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'Acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie » portant sur les services de communications électroniques et de connectivité associée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

Article 1<sup>er</sup> : La Commune d'Étalondes adhère au groupement de commandes dont le Coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associés.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la Commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## 2) Définition de la nouvelle longueur de voirie communale

Les travaux du centre-bourg ont conduit à échanger le classement de deux voies départementale et communale. La voie de la place de l'Eglise surnommée « voie Dehornois » est devenue une voie communale (87 mètres) et la voie de l'Eglise (entre la rue du Tréport et la rue de Floccques) est devenue une route départementale (28 mètres). Ces modifications ont été acceptées par le Conseil Municipal du 17 septembre 2020.

Il y a lieu de reporter ces changements dans le tableau de classement des voies communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la nouvelle longueur de voirie communale qui s'établit à 8.392 mètres linéaires.

## 3) Déplacement de l'entrée d'agglomération à Mancheville

Le projet d'aménagement d'écluses pour réduire la vitesse à l'entrée du Hameau de Mancheville, en venant du Tréport, impose de revoir le positionnement de l'entrée d'agglomération car la première écluse doit se situer à 50 mètres de l'entrée d'agglomération. La configuration des lieux ne permet pas de reculer les écluses plus à l'intérieur du hameau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le changement de positionnement de l'entrée d'agglomération au hameau de Mancheville. Celle-ci est implantée à hauteur du PR 4+210.

Le Département de la Seine-Maritime sera informé de ce changement.

Monsieur Lelong souhaite que la même démarche soit faite pour l'entrée d'agglomération sur la RD 126 en venant de Floccques.

Monsieur le Maire propose que la Commission Développement Durable se saisisse de cette question et qu'elle soit soumise à la Direction des Routes du Département.

## 4) Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Partage Sénégal

Monsieur le Maire présente la lettre du 25 septembre 2020 que Partage Sénégal a envoyée pour solliciter une aide exceptionnelle du fait de l'interruption de ses activités avec le confinement. Le manque de recettes provenant de ses brocantes va entraîner une diminution très importante de l'aide qu'elle apporte habituellement au Sénégal pour les enfants malnutris.

Monsieur le Maire n'a pas voulu prendre seul une décision concernant cette demande et il a souhaité la soumettre aux Conseillers Municipaux. Il tient à souligner les conséquences qu'aura une décision favorable. La plupart des associations étant dans la même situation, elles pourront faire également une demande. En particulier, Solidarité Vélingara, autre association à but humanitaire, pourra se prévaloir de la même situation.

Il ajoute que les subventions 2020 aux associations ont été sciemment maintenues au même niveau que les années précédentes alors que la plupart de leurs activités, sources de dépenses, ont été supprimées.

A la demande de Monsieur Lelong, Madame Boullard présente la position du bureau municipal. Plutôt que d'accorder une subvention complémentaire qui risque d'avoir un effet boule de neige sur les autres associations, il est proposé d'augmenter le nombre de jours auxquels l'association aura le droit d'occuper la salle polyvalente pour ses grandes ventes en 2021.

Madame Boucher constate que cette solution ne règle pas le problème actuel du manque de rentrées d'argent à envoyer à Vélingara pour les enfants.

Madame Boullard fait remarquer que l'association a quand même réussi à organiser des ventes, malgré le confinement, et elle dispose de son point de vente à Saint Quentin La Motte.

Monsieur Adam se demande si la commune de Saint Quentin La Motte a également été sollicitée pour cette demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur Lelong fait remarquer que l'association ne précise pas le montant souhaité. Par rapport aux besoins des enfants, l'aide que la Commune pourrait décider ne serait certainement pas suffisante. Il ne voudrait pas que l'Association revienne à la charge dans quelques mois pour demander une aide complémentaire. Il suggère que l'Association cherche également à réduire certaines dépenses pour dégager des recettes nouvelles.

Monsieur Gillet fait remarquer que s'agissant d'aide humanitaire, cela ne sera jamais suffisant.

Tout en insistant sur le fait qu'elle n'est pas opposée aux actions humanitaires, Madame Vittu constate que Partage Sénégal n'apporte pas de « plus-value » à la commune par les actions qu'elle mène, par rapport à ce que font les autres associations communales. Par ailleurs, elle s'inquiète des conséquences qu'aura la mise à disposition supplémentaire de la salle polyvalente en 2021 car quand Partage Sénégal donne ses dates d'occupation de la salle, elle prend toujours des dates correspondant à un pont, ce qui fait qu'elle n'occupe pas la salle uniquement un week-end mais sur 3 à 4 jours.

Il est rappelé que l'occupation de la salle par les associations se fait au détriment des habitants qui ne peuvent pas la louer pour leurs fêtes familiales et doivent aller dans d'autres communes. Augmenter le nombre de week-end au profit des associations reviendra à diminuer encore la disponibilité de la salle pour les étalondais.

Monsieur Younous confirme qu'il partage la position évoquée précédemment par Madame Boullard. Il est favorable à une attribution supplémentaire de la salle à Partage Sénégal. Cette attribution ne se ferait que sur les dates restant disponibles, après la location des particuliers.

A ce propos, il signale qu'il est en train de revoir le règlement intérieur de la salle polyvalente. Dans le règlement actuel, il est prévu que les associations n'aient la salle gratuitement que deux fois par an. Or cette règle n'est pas respectée, certaines associations occupant la salle jusqu'à 4 ou 5 fois par an.

Madame Vittu demande que les week-ends correspondants aux communions d'Étalondes soient neutralisés pour les associations car elle trouve anormal que des étalondais dont les enfants communient ces week-ends-là soient obligés de chercher une salle ailleurs parce qu'une association occupe celle de la commune.

Monsieur le Maire met aux voix la demande de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, par 1 voix pour (Madame Boucher), 2 abstentions (Monsieur Lelong et Madame Depoilly) et 10 voix contre (les autres conseillers municipaux), le Conseil Municipal rejette la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Partage Sénégal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de mettre la salle polyvalente à disposition de l'association, un week-end supplémentaire en 2021, pour organiser une vente supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur cette mise à disposition gratuite de la salle polyvalente un week-end de plus par rapport aux années précédentes. Cette occupation supplémentaire se fera sur un week-end restant disponible, après que les particuliers auront réservé la salle.

#### 5) Avis sur la demande d'ouverture des commerces pour les dimanches et jours fériés de 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés suivants de 2021, par dérogation au repos dominical : 10 janvier ; 8 mai ; 13 mai ; 27 juin ; 14 juillet ; 29 août ; 5 septembre ; 11 novembre ; 28 novembre ; 5 décembre ; 12 décembre ; 19 décembre

Monsieur le Maire signale que la C.C.V.S. a été sollicitée par courrier du 9 octobre 2020 pour donner son avis sur ces dates. La réponse n'est pas encore connue.

#### 6) Evolution de la Commission Sécurité des Biens, des Personnes et Routière

Suite à la démission du Vice-Président de cette commission par lettre du 13 octobre 2020 qui a été communiquée à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire a souhaité interroger le Conseil Municipal sur les deux points suivants : Est-ce que le Conseil Municipal maintient cette Commission ? Si la Commission est maintenue, quelle procédure suivre pour qu'elle continue à travailler ?

Monsieur Adam ne souhaite pas revenir sur les raisons qui l'ont poussé à quitter la vice-présidence, sachant qu'il reste membre de ladite commission.

Tous les élus s'accordent à reconnaître la qualité du travail de Monsieur Adam à la tête de cette Commission.

Monsieur le Maire rappelle que cette Commission ne travaille pas uniquement sur la sécurité routière, mais elle intervient aussi sur les bâtiments et sur la sécurité des personnes.

Monsieur Lelong pense qu'il pourrait y avoir une fusion avec une autre Commission (Développement Durable ?).

Monsieur Giffard refuse que la Commission Sécurité soit intégrée à sa Commission compte-tenu de la charge de travail qu'il a déjà actuellement.

Monsieur Gillet ne pense pas que la fusion de cette commission avec une autre soit une bonne solution car la sécurité sera traitée de manière parcellaire. Il n'est pas certain que la commission qui récupérera la sécurité ait un regard aussi pointu que ne l'aurait la Commission Sécurité.

Monsieur Younous constate que cette Commission est essentielle puisque elle travaille en relation avec toutes les autres commissions. Il faut donc la maintenir. Il comprend les raisons qui ont conduits Monsieur Adam à démissionner car ce dernier ne se trouve pas à l'aise dans ce qu'il fait puisque ce qu'il souhaite faire ou mettre e place n'est pas pris en considération.

Madame Boucher fait remarquer qu'il est difficile aujourd'hui pour les élus de se prononcer pour le maintien ou non de la Commission car s'ils décident de la maintenir et que personne veut reprendre la Vice-Présidence, on ne sera pas plus avancé.

Madame Vittu propose que la Commission continue à travailler, sans forcément avoir un Vice-président. On pourrait envisager que les membres de la Commission, à tour de rôle, se chargent d'animer et de faire les compte-rendus des réunions.

Monsieur le Maire met aux voix le maintien de cette commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix pour (Mr Younous, Mme Boullard, Mr Gillet, Mr Croisy, Mr Giffard Mme Obry (pouvoir donné à Mr Croisy), Mme Boucher, Mme Depoilly, Mme Vittu) et 4 abstentions (Mr Dona, Mme Berlez, Mr Adam, Mr lelong), le Conseil Municipal décide de maintenir la Commission Sécurité des Biens, des Personnes et Routière.

Monsieur le Maire, en tant que Président de cette commission, convoquera ses membres dans les 8 jours pour la désignation du Vice-président. S'il n'y a pas de Vice-président élu, la Commission sera supprimée.

Monsieur le Maire va reprendre tout ou partie des propositions de Monsieur Adam et les mettra en application.

#### 7) Budget Commune : Décision Modificative n°2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la DM n°2 suivante :

Section d'investissement/ Dépenses d'investissement : Transfert de crédits entre opérations

Op. 185 : Aménagement centre-bourg : c/2315 travaux	: - 13.600 €
Op.204 : travaux thermique mairie sur baies et portes : c/21311	: + 2.000 €
Op.207 : création d'un espace parents- enfants : c/2315 :	+ 7.000 €
Op.208 : Plantations d'arbres :	+ 4.600 €

En marge du vote de cette décision modificative, plusieurs explications sont apportées sur les crédits à inscrire.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la plantation d'arbres, se fera la plantation de l'arbre de la laïcité dans l'espace vert derrière l'école. En principe, il devait être planté le jour de la laïcité en décembre. Mais en raison du coronavirus, ce sera retardé à l'année prochaine.

Il en sera de même pour l'opération « un arbre – un enfant » qui devait avoir lieu le 27 novembre prochain. Il s'agit de planter 21 arbres pour tous les enfants se trouvant en dernière année à l'école d'Etalondes. Ils seront plantés en lieu et place des peupliers coupés sur le stade et le complément sera planté en bordure du terrain d'entraînement.

Monsieur Gillet explique que pour l'espace parents – enfants, le projet a été maîtrisé financièrement au niveau des équipements. Mais, ce sont les travaux de préparation du terrain qui ont entraîné des surcoûts. Il y avait une fondation sous l'espace vert qu'il a fallu retirer et il a fallu prévoir des plots d'ancrage des jeux plus importants en raison de la pente du terrain. Les jeux sont arrivés. Monsieur Gillet demandera aux élus qui le peuvent de participer à leur installation.

Monsieur le Maire remercie Madame Kasperski, Monsieur Gillet et les membres de la commission Enfance – Jeunesse pour leur implication dans la mise en œuvre de ce projet.

Concernant la pose de la clôture, Monsieur le Maire signale qu'elle a pris du retard. Celle qui était arrivée avec les motifs n'était pas conforme. AB Clôture a dû décaler son intervention.

Concernant le changement de la porte et des fenêtres de la mairie, il a été décidé de lancer l'opération car le diagnostic thermique réalisé par le SDE76 (vu au point n°12) a démontré qu'il n'était pas nécessaire d'attendre les compléments d'étude pour le faire. Ces travaux n'auront pas d'incidence sur le projet futur de réaménagement de la mairie.

Monsieur Croisy a sollicité 4 entreprises pour avoir des devis et il en a reçu deux pour le moment. Il leur a également demandé un devis pour le remplacement des portes et des fenêtres de l'école.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Croisy pour ce travail.

Des demandes de subvention seront faites avant de lancer les travaux.

8) Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (régularisation d'une situation existante pour le remplacement de l'agent chargé de l'entretien des locaux)

Jusqu'à présent, lorsque l'agent en charge de l'entretien de la mairie et des autres bâtiments (hors école) et qui assure les vins d'honneur, était absente, la commune faisait appel à un agent remplaçant sans formalité particulière, en s'appuyant sur une délibération ancienne.

Or, Pour le dernier remplacement, début septembre, la Trésorerie a fait des difficultés pour le paiement de la remplaçante, en demandant à avoir le contrat de travail de l'agent remplaçant, ce qui n'avait jamais été demandé auparavant. Cela implique qu'à chaque remplacement, il faut établir un contrat de travail à durée déterminée et il faut également une délibération de principe du Conseil Municipal autorisant le maire à recruter. Il ne s'agit pas de créer un emploi nouveau, mais de pourvoir au remplacement d'agents en poste (régularisation d'une situation existante).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il charge Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil. La dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

9) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel pour la bibliothèque

En préambule, Monsieur Gillet indique qu'il ne participera ni au débat, ni au vote sur ce sujet du fait de ses liens avec la Présidente de la Bibliothèque. Il informe également le Conseil Municipal que la Présidente n'est nullement intéressée par le poste de salarié.

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été abordé au cours de la réunion du mois de septembre à propos de l'évolution de l'effectif communal. La question revient aujourd'hui devant le Conseil Municipal car le fonctionnement de la bibliothèque tel qu'il existait jusqu'à présent grâce aux bénévoles n'est plus possible. Elles ne sont plus que deux pour la faire fonctionner. Elles doivent d'autant plus être remerciées pour leurs dévouements qu'elles continuent à maintenir l'activité de la bibliothèque pendant le covid, alors qu'elles pourraient décider de se mettre en retrait.

Dés lors que la Commune a accepté d'entrer dans le réseau des bibliothèques de la C.C.V.S., la bibliothèque d'Etalondes assure une mission de service public. Elle est tenue à un certain nombre d'obligations qui ne se limitent pas au seul accueil du public, mais portent sur de nombreuses tâches administratives, budgétaires, de relations avec les autres bibliothèques, d'animations, etc.. Le recrutement d'une personne à temps non complet permettrait de prendre en charge toutes ses missions. Monsieur le Maire a évalué à 15 heures hebdomadaire le temps de travail à prévoir.

L'association existera toujours et les bénévoles seront toujours là pour assurer certaines missions. La convention passée entre la Commune, la CCVS et l'Association sera à revoir.

Monsieur Lelong constate une certaine contradiction dans le traitement des associations pendant le confinement. Toutes les associations ne peuvent plus fonctionner alors que la Bibliothèque continue.

Monsieur le Maire signale que la bibliothèque est un service public et qu'à ce titre, elle continue à ouvrir. C'est une directive nationale qui le prévoit. Toutefois, son fonctionnement est très encadré. Il n'y a pas d'accueil du public. Il s'agit juste d'un dépôt- retrait sur rendez-vous.

Madame Vittu se pose la question du devenir de la subvention à l'association. Elle demande aussi comment se déplacera l'agent de la bibliothèque pour aller dans les autres bibliothèques, en formation ou en réunion. Il n'y a qu'une camionnette et elle est utilisée par les agents de l'atelier.

Monsieur Lelong pense également qu'en créant ce poste, on va créer des besoins supplémentaires non repérés aujourd'hui. Il demande s'il y aura un budget spécifique à la bibliothèque.

Monsieur le Maire reconnaît qu'au fur et à mesure que les choses vont se mettre en place, des questions vont se poser pour l'organisation du service et des besoins vont apparaître. La question d'un budget pour la bibliothèque peut effectivement se poser.

Madame Boucher fait remarquer que la Commune a fait le choix il y a quelques années d'entrer dans le réseau des bibliothèques. Si elle n'était pas prête à s'engager dans cette démarche, et d'assumer les obligations qui allaient en découler, il fallait d'emblée refuser cette adhésion. Aujourd'hui, il n'est pas possible de faire machine arrière.

Monsieur Younous se doutait qu'un jour ou l'autre, on allait se retrouver dans ce cas de figure. Cela va induire des dépenses supplémentaires et il souhaite que la C.C.V.S. s'investisse plus.

Monsieur Lelong constate que la C.C.V.S. ne parle que de tourisme et ne fait pas grand-chose pour les communes en dehors de ce domaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 10 voix pour, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, à raison de 15 heures par semaine, pour la bibliothèque, à compter de 2021, pour une durée d'un an. Il décide que sa rémunération sera calquée sur celle des adjoints administratifs territoriaux, en début d'échelle C1. Il autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à fixer le niveau de rémunération.

Se sont abstenus Madame Vittu et Messieurs Gillet et Lelong. Monsieur Lelong explique sa position par le fait qu'il aurait souhaité avoir un budget prévisionnel.

#### 10) Cadeau offert aux agents communaux pour leurs interventions pendant le confinement et pour le Covid

En premier lieu, Monsieur le Maire tient à remercier Madame Boullard pour son investissement au niveau du CCAS pour gérer la situation pendant le Covid, en particulier, en gardant le contact avec les personnes vulnérables.

Madame Boullard signale qu'elle a envoyé une lettre aux habitants pendant l'épisode de canicule de l'été pour savoir qui souhaitait être contacté. Seules 9 personnes en ont fait la demande.

Pendant le confinement en cours, Madame Boullard a quand même élargi la liste des personnes contactées. Avec Madame Montarou, elles ont appelé 42 personnes.

Monsieur le Maire tient à remercier également Madame Montarou pour sa participation à cette action en faveur des aînés.

Madame Vittu présente une lettre d'information que la Ville d'Eu a distribuée à tous les habitants qui reprend un certain nombre de consignes pour faire face à la pandémie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir une carte-cadeau de 75 € à utiliser dans les enseignes Leclerc aux agents ayant été sollicités pendant le confinement du printemps dernier ou ayant eu à faire face une charge de travail supplémentaire du fait du coronavirus.

#### 11) Décision

Monsieur le Maire rend compte de la décision qu'il a prise portant sur la convention passée avec la Société SOCOTEC pour le contrôle des jeux de l'espace parents- enfants pour un coût de 310 € HT. Ce contrat a une durée de 3 ans.

#### 12) Réalisation d'audits énergétiques par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 76) sur la Mairie, la salle polyvalente et l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le SDE pour faire un diagnostic énergétique sur la mairie –cantine, la salle polyvalente et l'école. Cette étude entre dans le cadre des missions que le SDE 76 offre gratuitement aux communes membres.

Deux salariés du SDE76 sont venus et ont fait un examen sommaire des bâtiments.

Monsieur le Maire présente le résultat de cette analyse. Une copie du rapport du SDE76 sera transmise aux conseillers municipaux.

Il faut désormais aller plus loin dans la démarche en ayant un véritable audit énergétique pour chacun des bâtiments. La séparation en 3 études distinctes est liée aux différents modes de chauffage : gaz pour la mairie – cantine, électricité pour la salle polyvalente et électricité pour l'école. Ces audits seront réalisés par un bureau d'études spécialisé, missionné par le SDE 76. Une participation financière sera demandée à la Commune, à hauteur de 30% ; les 70% restants étant à la charge du SDE 76, ce qui devrait représenter une participation globale de 3.300 € pour la commune pour les 3 audits.

Une convention sera passée entre le SDE 76 et la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces 3 audits et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 76, ainsi que tout autre document s'y rapportant. Il dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

### 13) Questions diverses

\*Monsieur le Maire fait le point sur le recrutement de l'adjoint technique territorial prévu pour le 1<sup>er</sup> décembre. Un appel à candidature a été fait sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique 76. 26 candidatures ont été reçues. Un certain nombre ont été éliminées car ne répondant pas au profil. Monsieur le Maire va auditionner 4 à 5 candidats restants en lice.

\*Monsieur le Maire signale que du fait de la réactivation du plan Vigipirate, le potelet amovible devant l'entrée de l'école sera remis lorsque les travaux sur la cour seront terminés.

\*Monsieur Lelong fait part de la vitesse excessive des véhicules qui remontent la rocade, à hauteur du carrefour avec la rue du Mont Vitot.

Monsieur le Maire va en parler à la Direction des Routes au cours de la prochaine rencontre.

\*Madame Boucher demande ce qu'il est prévu de faire pour les potelets accrochés dans le centre-bourg. Monsieur le Maire lui répond que pour le moment, on n'y touche pas. Certains seront certainement retirés.

\*Elle signale que les jeunes de la Junior Association ont nettoyé le local de la salle polyvalente qui lui est affecté pendant les vacances de la Toussaint.

\*Monsieur Gillet signale qu'un exercice incendie a été fait à l'école. Le compte-rendu a été adressé à la Commission Bâtiments.

\*Le compte-rendu de la réunion de la Commission Développement Durable est en cours de validation par les membres de la Commission.

A ce propos, Monsieur le Maire signale qu'une discussion a été ouverte sur la poursuite du ramassage des tontes de gazon l'année prochaine. L'aspect « Développement durable » doit être bien pris en compte dans l'examen de cette question.

Monsieur Gillet indique également que la Commission a évoqué le lâcher de ballons pendant l'opération Octobre Rose et elle a regretté que cela ait eu lieu car cela va à l'encontre du développement durable.

Monsieur le Maire partage cette position.

Monsieur Younous fait remarquer qu'à l'exception de Monsieur Queneuille, personne au sein de la Commission n'a émis d'opposition à ce lâcher de ballons. La décision avait pourtant été prise bien longtemps avant la manifestation. Il aurait été possible de revenir sur cette action s'il y avait eu une réaction du plus grand nombre contre. Il n'envisage pas de renouveler cette action à l'avenir.

Monsieur Younous tient à remercier tous les participants à l'organisation de la manifestation, y compris le Club des Aînés et l'Association Bout de Chemin. La somme récoltée au cours de cette journée a été de 389 €.

Madame Boucher aurait préféré que la manifestation ait lieu le week-end pour que les personnes qui travaillent puissent y participer.

Monsieur Younous lui répond que ce jour-là avait été choisi pour pouvoir associer les enfants à la sortie de l'école.

\*Monsieur Gillet indique qu'une réunion de Conseil Municipal sera programmée fin novembre pour donner une information sur le Plan Communal de Sauvegarde.

\* Madame Depoilly remercie la Municipalité pour le rebouchage du trou rue de la Vierge, là où son fils a eu un accident.

Elle fait part de la déception de Madame Padé de n'avoir pas vu les élus aux portes-ouvertes de son local. Monsieur Croisy y est allé, mais il n'a pas mis en avant qu'il était Conseiller Municipal.

\*Madame Boullard indique que la distribution des cartes-cadeaux aux aînés se fera les 10, 11, 12 et 13 décembre 2020, en petit groupe. Compte-tenu du risque sanitaire, les élus et membres du CCAS porteront les cartes-cadeaux, en restant sur le pas de la porte. Elle insiste sur la nécessité de rester à l'extérieur et de garder ses distances, pour ne pas mettre en danger les aînés.

Les débats étant clos, la séance est levée à 23 h 00.